



EXTRAIT

DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAL DE LAUSANNE

15^e séance du mardi 27 mars 2018

Présidence de M^{me} Marlène Voutat, présidente

Le Conseil communal de Lausanne

- oui l'interpellation urgente de M. Sophie Michaud Gigon et consorts « *La maison de la Vallombreuse 8 est en vente, la Ville saisira-t-elle l'opportunité ?* » ;
- oui la réponse municipale ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

prend acte

de la réponse de la Municipalité à ladite interpellation

et adopte

la résolution de l'interpellatrice, disant :

« Le Conseil communal souhaite que la Municipalité négocie avec le représentant du propriétaire actuel en vue d'acquérir ce bien de grande valeur à un prix raisonnable. »

Ainsi délibéré en séance du Conseil communal de Lausanne
le mardi vingt-sept mars deux mil dix-huit.

La présidente :

Le secrétaire :



EXTRAIT

DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAL DE LAUSANNE

15^e séance du mardi 27 mars 2018

Présidence de M^{me} Marlène Voutat, présidente

Le Conseil communal de Lausanne

- vu le postulat de M. Ilias Panchard « Pour que la caisse de pensions du personnel communal désinvestisse de l'armement »;
- ouï la discussion préalable ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

de renvoyer ce postulat directement à la Municipalité pour étude et rapport.

Ainsi délibéré en séance du Conseil communal de Lausanne
le mardi vingt-sept mars deux mil dix-huit.

La présidente :

Le secrétaire :



EXTRAIT

DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAL DE LAUSANNE

15^e séance du mardi 27 mars 2018

Présidence de M^{me} Marlène Voutat, présidente

Le Conseil communal de Lausanne

- vu le postulat de M. Manuel Donzé « Pour améliorer la gouvernance des institutions en mains publiques, demandons un contrôle ordinaire des comptes ! »;
- ouï la discussion préalable ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

de renvoyer ce postulat directement à la Municipalité pour étude et rapport.

Ainsi délibéré en séance du Conseil communal de Lausanne
le mardi vingt-sept mars deux mil dix-huit.

La présidente :

Le secrétaire :



EXTRAIT

DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAL DE LAUSANNE

15^e séance du mardi 27 mars 2018

Présidence de M^{me} Marlène Voutat, présidente

Le Conseil communal de Lausanne

- vu le postulat M^{me} Sara Gnoni et consorts : « *Pour une journée des piétons dans certaines zone de la Ville à intervalles réguliers* » ;
- ouï la discussion préalable ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

de renvoyer ce postulat directement à la Municipalité pour étude et rapport.

Ainsi délibéré en séance du Conseil communal de Lausanne
le mardi vingt-sept mars deux mil dix-huit.

La présidente :

Le secrétaire :



EXTRAIT

DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAL DE LAUSANNE

15^e séance du mardi 27 mars 2018

Présidence de M^{me} Marlène Voutat, présidente

Le Conseil communal de Lausanne

- vu le postulat Mme Latha Heiniger : « *Un contrat de quartier pour les quartiers du Nord Ouest de la Ville de Lausanne, prioritairement pour les quartiers de Bellevaux/Entre-Bois* » ;
- oui la discussion préalable ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

de renvoyer ce postulat directement à la Municipalité pour étude et rapport.

Ainsi délibéré en séance du Conseil communal de Lausanne
le mardi vingt-sept mars deux mil dix-huit.

La présidente :

Le secrétaire :



EXTRAIT

DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAL DE LAUSANNE

15^e séance du mardi 27 mars 2018

Présidence de M^{me} Marlène Voutat, présidente

Le Conseil communal de Lausanne

- vu le postulat de Mme Géraldine Bouchez et consorts : « *Label VilleVerte Suisse, prochaine médaille d'or de Lausanne ?* » ;
- ouï la discussion préalable ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

de renvoyer ce postulat directement à la Municipalité pour étude et rapport.

Ainsi délibéré en séance du Conseil communal de Lausanne
le mardi vingt-sept mars deux mil dix-huit.

La présidente :

Le secrétaire :



EXTRAIT

DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAL DE LAUSANNE

15^e séance du mardi 27 mars 2018

Présidence de M^{me} Marlène Voutat, présidente

Le Conseil communal de Lausanne

- vu le rapport-préavis N° 2017/03 de la Municipalité, du 2 février 2017 ;
- vu le rapport de la commission nommée pour examiner cette affaire ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

d'approuver la réponse de la Municipalité aux postulats de M. Pierre-Yves Oppikofer « Pour un plan d'action communal en faveur de l'emploi et de soutien à l'insertion professionnelle » et de M^{me} Evelyne Knecht « LACI 'mesure sparadrap' 1 : premier emploi ».

Ainsi délibéré en séance du Conseil communal de Lausanne
le mardi vingt-sept mars deux mil dix-huit.

La présidente :

Le secrétaire :



EXTRAIT

DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAL DE LAUSANNE

15^e séance du mardi 27 mars 2018

Présidence de M^{me} Marlène Voutat, présidente

Le Conseil communal de Lausanne

- vu le postulat de M. Pierre Conscience et consorts : « Mauvaises pratiques policières : pour une instance réellement indépendante pour répondre aux plaintes et dénonciations formées à l'égard de la police » ;
- vu le rapport de la commission nommée pour examiner cette affaire ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

de refuser la prise en considération de ce postulat.

Ainsi délibéré en séance du Conseil communal de Lausanne
le mardi vingt-sept mars deux mil dix-huit.

La présidente :

Le secrétaire :



E X T R A I T

DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAL DE LAUSANNE

15^e séance du mardi 27 mars 2018

Présidence de M^{me} Marlène Voutat, présidente

Le Conseil communal de Lausanne

- vu l'interpellation de M^{me} Véronique Beetschen : « Personnes âgées et/ou en situation de handicap : quel accès et quelle mobilité pendant les grandes manifestations ? » ;
- vu la réponse municipale ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

prend acte

de la réponse de la Municipalité à ladite interpellation

et adopte

la résolution de l'interpellatrice, disant :

« Le Conseil communal souhaite que la Municipalité que la Municipalité consulte les services d'aide et de soins à domicile afin d'évaluer l'éventuelle nécessité de mettre en place des mesures particulières pour faciliter l'accès du personnel soignant au domicile de la clientèle âgée et/ou en situation de handicap les jours de grandes manifestations »

Ainsi délibéré en séance du Conseil communal de Lausanne
le mardi vingt-sept mars deux mil dix-huit.

La présidente :

Le secrétaire :



E X T R A I T

DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAL DE LAUSANNE

15^e séance du mardi 27 mars 2018

Présidence de M^{me} Marlène Voutat, présidente

Le Conseil communal de Lausanne

- vu l'interpellation de Mme Sara Gnoni et consorts : « Utilisation de la halte-jeu La Grenette par des sans-abri » ;
- vu la réponse municipale ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

prend acte

de la réponse de la Municipalité à ladite interpellation

Ainsi délibéré en séance du Conseil communal de Lausanne
le mardi vingt-sept mars deux mil dix-huit.

La présidente :

Le secrétaire :



E X T R A I T

DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAL DE LAUSANNE

15^e séance du mardi 27 mars 2018

Présidence de M^{me} Marlène Voutat, présidente

Le Conseil communal de Lausanne

- vu l'interpellation de Mme Gaëlle Lapique et consorts : « Création de places de crèches : le soutien de la Confédération tombe à l'eau. Quelles conséquences pour la Ville ? » ;
- vu la réponse municipale ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

prend acte

de la réponse de la Municipalité à ladite interpellation

Ainsi délibéré en séance du Conseil communal de Lausanne
le mardi vingt-sept mars deux mil dix-huit.

La présidente :

Le secrétaire :



E X T R A I T

DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAL DE LAUSANNE

15^e séance du mardi 27 mars 2018

Présidence de M^{me} Marlène Voutat, présidente

Le Conseil communal de Lausanne

- vu l'interpellation de Mme Sandrine Schlienger : « La Municipalité et le City Management vont-ils épargner les commerçants de projets sans concertation tels que leur container à la place Grand-Saint-Jean ? » ;
- vu la réponse municipale ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

prend acte

de la réponse de la Municipalité à ladite interpellation

Ainsi délibéré en séance du Conseil communal de Lausanne
le mardi vingt-sept mars deux mil dix-huit.

La présidente :

Le secrétaire :



EXTRAIT

DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAL DE LAUSANNE

15^e séance du mardi 27 mars 2018

Présidence de M^{me} Marlène Voutat, présidente

Le Conseil communal de Lausanne

- vu l'interpellation de Mme Thérèse de Meuron et consorts : « Arnaque aux services sociaux ? Vraiment ? » ;
- vu la réponse municipale ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

prend acte

de la réponse de la Municipalité à ladite interpellation

et adopte

la résolution de l'interpellatrice, disant :

« Le Conseil communal souhaite recevoir une information sur les mesures de simplification qui seront instaurées par le DSAS pour soulager les collaborateurs du CSR chargés d'effectuer un travail de contrôle »

Ainsi délibéré en séance du Conseil communal de Lausanne
le mardi vingt-sept mars deux mil dix-huit.

La présidente :

Le secrétaire :



E X T R A I T

DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAL DE LAUSANNE

15^e séance du mardi 27 mars 2018

Présidence de M^{me} Marlène Voutat, présidente

Le Conseil communal de Lausanne

- vu l'interpellation de M. Nicola Di Giulio : « Lausanne et sa dette abyssale » ;
- vu la réponse municipale ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

prend acte

de la réponse de la Municipalité à ladite interpellation

Ainsi délibéré en séance du Conseil communal de Lausanne
le mardi vingt-sept mars deux mil dix-huit.

La présidente :

Le secrétaire :



E X T R A I T

DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAL DE LAUSANNE

15^e séance du mardi 27 mars 2018

Présidence de M^{me} Marlène Voutat, présidente

Le Conseil communal de Lausanne

- vu l'interpellation de M. Nicola Di Giulio : « Abattage de la forêt du Flon pour le nouveau tramway Renens-Gare – Lausanne-Flon » ;
- vu la réponse municipale ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

prend acte

de la réponse de la Municipalité à ladite interpellation

Ainsi délibéré en séance du Conseil communal de Lausanne
le mardi vingt-sept mars deux mil dix-huit.

La présidente :

Le secrétaire :



E X T R A I T

DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAL DE LAUSANNE

15^e séance du mardi 27 mars 2018

Présidence de M^{me} Marlène Voutat, présidente

Le Conseil communal de Lausanne

- vu l'interpellation de Mme Céline Misiego et consorts contre la fermeture des offices postaux ;
- vu la réponse municipale ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

prend acte

de la réponse de la Municipalité à ladite interpellation

et adopte

la résolution de l'interpellatrice, disant :

« Le Conseil communal de Lausanne souhaite que la Municipalité fasse systématiquement part à PostCom de son opposition à la fermeture d'offices de poste de la commune. »

Ainsi délibéré en séance du Conseil communal de Lausanne
le mardi vingt-sept mars deux mil dix-huit.

La présidente :

Le secrétaire :